Jaunisses de la betterave

La filière betterave-sucre française s'engage dans un plan de prévention

Septembre 2020





Une infestation de jaunisses sans précédent touche cette année les cultures de betterave avec des pertes de récoltes pouvant dépasser 50%. L'absence de solution de lutte efficace à court terme menace gravement la pérennité de la filière betterave – sucre française. Pour ces raisons, le ministère de

l'Agriculture et de l'Alimentation a annoncé le 6 août 2020, un plan de soutien au secteur sucrier. Ce plan prévoit notamment une proposition de loi visant à permettre l'utilisation temporaire de semences enrobées avec des néonicotinoïdes entre 2021 et 2023, ainsi que le financement d'un programme de recherche de solutions alternatives de grande ampleur.



En complément, dans le cadre d'un plan de prévention demandé par le Ministère, la filière betteravesucre s'engage à accompagner la transition vers une culture sans néonicotinoïdes en :

- Amplifiant ses efforts de recherche à travers l'Institut Technique de la Betterave (ITB), dont les moyens sont renforcés par un financement public de 7 millions d'euros sur 3 ans et l'engagement de l'INRAE.
- **Déployant un plan de prévention** remis par l'Association Interprofessionnelle de la Betterave et du Sucre (AIBS) au ministre de l'Agriculture le 22 septembre 2020.
- Partageant les données issues de ce plan (indicateurs de suivi, bilan des actions, etc.) avec le délégué interministériel pour la filière sucre récemment nommé, le comité de suivi ministériel du plan de soutien gouvernemental ainsi que toute autre instance en charge du suivi de l'application de la dérogation d'usage.

À travers ce plan, les producteurs de betterave et les fabricants de sucre s'engagent aussi, dans une relation de réciprocité et au regard du contexte économique, à prendre toutes les dispositions possibles pour maintenir les surfaces betteravières annuelles et, corrélativement les outils de transformation de la betterave. Ces engagements seront pris dans le respect de la réglementation européenne et des règles de concurrence.

Synthèse des engagements du plan de prévention de la filière

Engagement 1 Connaître et surveiller pour toujours mieux conseiller.

- Étudier le comportement des populations de pucerons,
- Évaluer les réservoirs de virus (notamment avec un laboratoire dédié à l'identification des virus),
- Comprendre l'apparition des insectes « auxiliaires de culture » permettant de réguler les pucerons,
- Modéliser l'apparition des pucerons et de leurs auxiliaires.
 - → Impact recherché: mieux connaître la dynamique d'apparition des pucerons et des jaunisses, développer des outils prédictifs pour diffuser des conseils adaptés aux conditions climatiques de chaque année.



Feuille de betterave recouverte de pucerons.

Engagement 2 Conduire des opérations pilotes en conditions réelles sans néonicotinoïdes.

Jusqu'à 1000 ha de parcelles pilotes seront choisies parmi les surfaces betteravières sans néonicotinoïdes pour :

- tester en conditions réelles des pratiques culturales et agronomiques innovantes issues de la recherche, afin de favoriser le contrôle des populations de pucerons,
- construire sur le terrain la transition vers une culture betteravière sans néonicotinoïdes,
- mettre en place des « parcelles vitrines » pour partager avec les agriculteurs les bonnes pratiques.
 - → Impact recherché: présenter aux agriculteurs, au fur et à mesure de leur obtention, les solutions permettant la culture de la betterave sans néonicotinoïdes et en initier le déploiement.



Quand la jaunisse fait des dégâts : Betteraves atteintes à gauche et non atteintes à droite. © ITB

Engagement 3 Optimiser les pratiques pour protéger et favoriser les pollinisateurs et les auxiliaires des cultures.

- Protéger les pollinisateurs à l'échelle des parcelles de betteraves par un désherbage de qualité,
- Proposer à chaque betteravier une large gamme variétale de semences sans néonicotinoïdes,
- Réduire de 25% la dose de néonicotinoïdes utilisée en enrobage de semence,
- Implanter des cultures non mellifères après cultures de betteraves traitées aux néonicotinoïdes,
- Utiliser des semences traitées aux néonicotinoïdes une seule fois par parcelle sur la période 2021-2023,
- Favoriser la biodiversité à l'échelle des exploitations betteravières : implanter, sur la base de l'expertise des réseaux apicoles locaux, 4 000 hectares de surfaces de plantes mellifères (luzernes d'été, bandes fleuries, jachères mellifères, etc.) sur l'ensemble des exploitations betteravières à horizon 2023.
 - → Impact recherché : renforcer la protection des terres, de l'eau et de la faune, développer les échanges locaux entre agriculteurs et apiculteurs.



Jachère fleurie.

Engagement 4 Communiquer et former les planteurs de betteraves pour accélérer la transition vers une agriculture agro-écologique offrant des alternatives aux néonicotinoïdes.

L'ensemble des publications et actions de communications techniques de la filière, ITB et Services agronomiques de sucrerie permettent de :

- Sensibiliser à l'observation,
- Transférer les innovations,
- Organiser des démonstrations sur les parcelles vitrine et des réunions d'échanges pour capitaliser sur les expériences de terrain.
 - → Impact recherché : transmettre les avancées de la recherche de façon régulière au plus grand nombre afin que les betteraviers se les approprient rapidement.



Réunion d'échanges autour d'un champ de betteraves

Chiffres-clés du secteur betterave-sucre français

1er producteur européen de sucre

9ème producteur mondial de sucre

5 groupes sucriers (Tereos, Cristal Union, Saint Louis Sucre, Lesaffre, Ouvré), **21** usines

25 000 agriculteurs

45 000 emplois directs

447 000 hectares en 2019-2020 : **1,5** % de la surface agricole française

40 millions de tonnes de betteraves

5 millions de tonnes de sucre

900 millions de litres d'alcool et de bioéthanol

Excédent commercial: 1,5 milliard d'euros



L'AIBS (Association Interprofessionnelle de la Betterave et du Sucre) est une association interprofessionnelle agricole **reconnue par le ministère de l'Agriculture** par décret du 2 juin 2014. Elle rassemble en son sein les professionnels de la filière betterave-sucre.

Ses adhérents sont :













